GRILLE HORAIRE - 3ÈME DEGRÉ - PUERICULTURE

		5ÈME	6ÈME
FORMATION COMMUNE	• Religion catholique	2h	2h
	• Français	4h	4h
	• Éducation physique	2h	2h
	• Formation historique et géographique	2h	2h
	• Formation sociale et économique	2h	2h
	• Mathématiques	2h	2h
	• Formation scientifique	2h	2h
OPTION DE BASE GROUPÉE	• Déontologie	1h	1h
	• Puériculture	4h	2h
	• Anatomie et physiologie	2h	1h
	• Psychologie appliquée	3h	3h
	• Nutrition et diététique	1h	2h
	• Ateliers créatifs		2h
	• Expression gestuelle	1h	
	• Expression musicale	1h	
	• Expression plastique	1h	
	• Stages (y compris séminaires)	6h	9h
	TOTAL	**36h**	**36h**

		7ÈME
FORMATION COMMUNE	• Religion catholique	2h
	• Français	4h
	• Éducation physique	2h
	• Formation sociale et économique	2h
	• Mathématiques	2h
	• Formation scientifique	2h
OPTION DE BASE GROUPÉE	• Déontologie	1h
	• Puériculture	2h
	• Psychologie appliquée	3h
	• Éducation nutritionnelle et diététique	2h
	• Ateliers créatifs	2h
	• Stages (y compris séminaires)	12h
	TOTAL	**36h**

ET ENSUITE ...

Les puériculteurs et puéricultrices travaillent principalement :

- en milieu d'accueil : crèche, prégardiennat, halte-garderie
- en école maternelle
- en école spécialisée
- en maison maternelle
- dans les services d'accueil d'urgence

L'obtention du CESS permet également aux élèves de poursuivre des études supérieures, entre autres dans le domaine pédagogique. A l'issue de la 6ème année, les élèves peuvent s'orienter vers une 7ème agent.e médico-social.e, une 7ème professionnelle commune ou le brevet d'infirmièr.e hospitalièr.e.